

 POMPIERS : 18

SAMU : 15 

 GENDARMERIE
NATIONALE : 17

Dossier Départemental sur les Risques Majeurs
(D D R M) et les Plans de Prévention des Risques
(P P R R)
téléchargeables sur : <http://www.gard.gouv.fr>

INFORMATIONS MÉTÉOROLOGIQUES
www.meteofrance.com
<http://www.vigimeteo.com/>

Portail de la prévention des risques majeurs
<http://www.georisques.gouv.fr/>

Information nationale sur les crues :
www.vigicrues.gouv.fr

Info route
<http://www.inforoute30.fr/>

Observatoire du risque inondation dans le Gard :
<https://sig.gard.fr/index.php/view/map/?repository=risques&project=ORIG>

GRDF d'urgence 08 00 47 33 33

MAIRIE 04 66 83 10 74



DICRIM

Document d'Information
Communal sur les Risques
Majeurs 



Le mot du Maire :

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le code de l'environnement.

Elle concerne trois niveaux de responsabilité dont :

- le préfet
- le maire
- le propriétaire en tant que gestionnaire
- vendeur ou bailleur.

Ainsi, le maire, via ce document nommé DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) s'inscrit dans une démarche d'information préventive qui consiste à renseigner la population sur les risques majeurs auxquels elle peut être exposée sur ses lieux de vie, de travail, ou de vacances.

Le DICRIM est un document élaboré conjointement avec le PCS (Plan Communal de Sauvegarde). Un document qui répond donc à la dotation récente d'un PCS sur notre commune.

Merci de bien vouloir prendre connaissance des informations qui sont données dans cette brochure et de bien veiller à les conserver précieusement.

AVANT



- Préparer son kit de survie
- Consulter le DICRIM
- Connaître ses vulnérabilités
- Se recenser auprès de la mairie
- Connaître les signaux d'alerte
- S'inscrire à la Réserve Communale de la Sécurité Civile (RCSC)

PENDANT



- Suivre les consignes de sécurité
- Ne pas prendre la route ou chercher ses enfants à l'école
- Se tenir informer (radio, médias, etc)
- Ne pas saturer les réseaux
- Se mettre à l'abri ou évacuer (ERP)
- Mettre en application le PFMS*

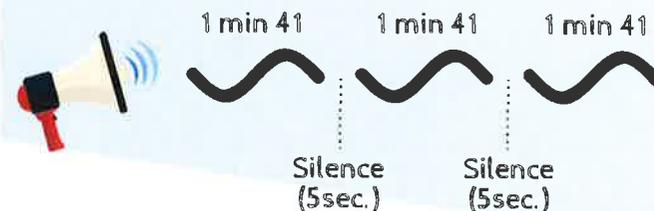
APRÈS



- Attendre la fin de l'alerte et suivre les consignes de sécurité
- Evaluer les dégâts pour les assurances
- Entre-aide solidaire (déblaiements, aide aux personnes vulnérables)
- Ne pas rejoindre son habitation avant d'en avoir reçu l'autorisation

Connaître le Signal National d'Alerte (SNA) :

Signal d'alerte :



Signal de fin d'alerte :



L'équipement de survie :

